

LES HÔPITAUX DE ROUEN FACE A LA VARIOLE

Tout au long de leur histoire, les hôpitaux de Rouen ont du faire face aux différents fléaux qui affligèrent l'humanité. La peste, que vient d'évoquer M. Boulanger, fut de ceux-là. Mais il en est un qui eut un faciès plus terrible encore, et qui heureusement semble avoir disparu de la surface de la planète; je veux parler de la variole ou petite vérole.

Le dernier cas mondial fut recensé en Somalie, en 1977, et il est probable, pour notre plus grande chance, que personne dans cette assemblée ait jamais rencontré cette terrible maladie. Comme l'écrivait l'historien Pierre DARMON : « *Qui se souvient, dès lors, de ce que fut la variole, avec son cortège de morts et de maux, avec ses séquelles et ses rescapés dont la cécité ou le visage grêlé ornaient jadis le paysage du quotidien ? C'est ici que l'histoire a son mot à dire.* »¹

La variole, on le sait aujourd'hui, est due à un virus de la famille des Poxvirus et du genre Orthopoxvirus, dont le seul réservoir est l'homme.

La contamination, strictement inter humaine, se fait par voie respiratoire par l'intermédiaire des lésions cutanées ou des croûtes.

Après une incubation de 10 à 14 jours, survient la période d'invasion (ou phase toxique), très brutale, durant 3 à 4 jours et suivie de la période d'éruption. Celle-ci s'étend rapidement à la surface du corps entier, les maculo-papules laissant place à des vésicules puis à des pustules. Si l'évolution n'est pas fatale, les croûtes font leur apparition puis tombent, remplacées par des cicatrices indélébiles.

Selon la virulence virale, on décrit des formes plus graves, telles les formes confluente et hémorragique.

La mortalité est très élevée mais variable selon ces différentes formes, allant de 10% pour la variole bénigne à près de 100% pour la variole hémorragique.

Plus de 90% des décès concernaient des enfants de moins de dix ans².

L'apparition de la petite vérole remonte à une période indéterminée. Mais c'est au cours des XVIIe et XVIIIe siècles qu'elle causa le plus de ravages.

Au cours du XVIIIe siècle, certains ont estimé que la variole avait fait près de soixante millions de victimes³.

En France, une estimation du milieu du XVIIIe donne 50 000 à 80 000 décès annuels imputables à la variole⁴. C'est alors le premier facteur de mortalité : une personne sur dix en mourait.

¹ DARMON P. ; *La longue traque de la variole*; Paris; Perrin ; 1986 ; p. 18

² DARMON P; op. cit. ; p. 61-62.

³ DARMON P.; p. 56.

⁴ DARMON P.; p. 59.

« *Maladie contagieuse par excellence, elle sévissait de façon endémique mais, par intervalles plus ou moins réguliers, elle se manifestait aussi sous une forme épidémique* »⁵
Personne n'était réellement épargné par ce fléau. Si les plus favorisés parvenaient parfois à en être prémunis dans l'enfance, ils n'en payaient leur tribut que plus tardivement. L'exemple le plus célèbre, à ce titre, est sans nul doute celui du roi Louis XV, mort d'une variole confluente le 10 mai 1774, à l'âge de soixante quatre ans.

Face à ce fléau, l'homme est longtemps resté démuné. Mais, à partir de 1721 en Europe, il sut lui opposer une première parade: l'inoculation.

Importée par l'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre en Turquie, Lady Mary Wortley Montagu, cette méthode consistait, à un moment choisi, en une exposition volontaire à une variole bénigne. On introduisait alors le liquide d'une pustule variolique dans la peau d'un sujet sain.

Cette technique connut un certain succès tout au long du XVIIIe, non sans de nombreuses polémiques. Elle n'était en effet pas exempte de complications. La mortalité n'était pas négligeable: de 1 pour 50 à 1 pour 300. De plus l'inoculation contribuait à la dissémination du germe variolique et à la transmission d'autres agents infectieux.

Son intérêt n'en était pas moins indiscutable et elle connut en France un réel succès dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Louis XVI et ses frères furent eux-mêmes inoculés en 1774 après la mort de Louis XV.

C'est alors, qu'à la toute fin du siècle des Lumières, fut mise au point une nouvelle méthode préventive pour lutter contre la variole. Nous ne raconterons pas ici dans le détail la célèbre découverte de l'anglais Edward Jenner (1749-1823). Disons simplement que ce médecin constata que l'inoculation variolique ne prenait pas chez les personnes préalablement atteintes par le cow-pox, affection relativement bénigne de la vache et susceptible de se transmettre à l'homme.

De là, il eut l'idée de confirmer ce constat par l'expérience. En 1796, il préleva le contenu d'une pustule de vaccine sur la main d'une jeune fermière et l'inocula à un petit garçon de huit ans, en parfaite santé. Quelques semaines plus tard, il procéda à une inoculation variolique sur cet enfant. Rien ne se produisit. Il était établi, dès lors, que l'inoculation vaccinale protège bien contre la variole.

Jenner publia les résultats de ses expériences en 1798, il y a exactement deux cents ans, dans un ouvrage désormais célèbre (*An Inquiry into the Causes and Effects of the Variolae Vaccinae*, ouvrant ainsi la voie à la diffusion de la vaccine dans le monde entier.

A Paris, les premières expériences eurent lieu dès le printemps 1800. Dans toute la France, les autorités préfectorales se mobilisèrent pour répandre ce bienfait. Des comités départementaux de vaccine se créèrent et de nombreuses personnalités firent vacciner leur famille pour donner l'exemple. L'Empereur lui-même fit vacciner son fils, le Roi de Rome, en 1811.

⁵ DARMON P.; op. cit.; p. 57.

Mais cette diffusion, on s'en doute, ne se fit pas sans rencontrer de multiples obstacles. L'infailibilité et la sécurité de la méthode furent mises, avec raison, en doute. Il apparut rapidement que des cas de variole étaient possibles après vaccination. Et, après la grande épidémie de 1825 et celle de Marseille en 1828, la question de la revaccination se posa, pour ne s'imposer qu'en 1849.

En parallèle était discuté le bien fondé de la vaccination de bras à bras avec ses risques de dégénérescence du vaccin et de transmission de pathologies telle la syphilis. Finalement, ce ne fut qu'à partir de 1865 que fut diffusée en France la vaccination animale.

Si la diffusion de la vaccine permit sans nul doute de faire diminuer considérablement la mortalité variolique, la petite vérole n'en continua pas moins à moissonner régulièrement un grand nombre de victimes lors de bouffées épidémiques.

L'épidémie la plus importante du XIXe siècle fut celle de 1870-1871, favorisée par le conflit avec la Prusse. En l'espace de deux ans, on dénombra 200 000 victimes en France. Dans l'armée française la variole fit 23 500 victimes pour un effectif de 600 000 hommes, alors qu'on ne compta que 314 décès parmi les 540 000 soldats allemands. On voit quel rôle la variole a pu jouer dans la défaite de l'armée française⁶.

Les derniers soubresauts épidémiques en France eurent lieu entre 1925 et 1927, avec une mortalité sans commune mesure avec celle des siècles précédents (moins de 100 décès annuels). La dernière épidémie hospitalière concerna la Bretagne en 1955, avec 95 cas et 20 décès⁷.

Voyons maintenant, après cette nécessaire introduction, comment les Hôpitaux de Rouen ont fait face à ce terrible fléau.

LEPECQ de la Clôture (1736-1806), médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen et médecin de la Généralité pour les maladies épidémiques signalait, dans un ouvrage de 1778, que des épidémies de petite vérole avaient régulièrement sévi à Rouen au cours du XVIIIe siècle (1723, 1739, 1741, 1752, 1765-66, 1772 et 1776). Cependant, écrivait-il, *« nous avons vu dans la plus grande Ville & la plus peuplée de la Normandie, s'écouler des saisons entières sans qu'on y en ait observé aucunes traces; des années qui ont à peine laissé appercevoir (sic) qu'elle existoit. »*⁸

Lépecq de la Clôture ne nous donne aucune information sur la mortalité liée à ces épidémies ni sur les mesures prises à l'Hôtel Dieu. Toutefois, il nous informe sur les circonstances qui, selon lui, favorisaient les épidémies de petite vérole.

⁶ DARMON P. ; op. cit. ; p. 359 et 362.

⁷ DARMON P.; p. 407-408.

⁸ Lépecq de la Clôture; *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*; Rouen; 1788 p.47-48.

Le vent d'Orient semble lié, selon lui, à l'apparition des constitutions varioleuses⁹. Le pervertissement des « habitudes morales », entraînant celui des « habitudes physiques » semble également un élément favorisant. Ainsi, les quartiers est de la ville de Rouen sont particulièrement exposés. Le peuple qui y vit boit beaucoup d'eau de vie, se nourrit mal et passe sa journée entière « *dans la crapule et l'ivrognerie* »¹⁰.

« C'est encore dans ce quartier – poursuit-il - que se trouvent l'Hôpital des Valides, (maison immense, où l'on voit une peuplade de plus de deux mille vieillards et enfans trouvés) et le dépôt des Mendians : double séjour fait pour attirer la contagion, et la réunir aux autres fléaux de l'humanité, si l'attention publique cessoit de veiller au bon ordre de ces maisons. Souvent les Maladies Épidémiques commencent dans ce double asyle de la misère ; et elles y sont plus meurtrières. (..) La petite Vérole commence presque toujours son invasion dans ce quartier: elle s'annonça dans l'Hôpital en 1773, et se communiqua bientôt à tout le voisinage.

*En général, toute maladie courante est plus meurtrière dans ce quartier; et les Epidémies y seroient nombreuses et redoutables, si la plupart de ces malades n'étoient enlevés pour l'Hôtel-Dieu. »*¹¹

Face à cette maladie, Lépecq de la Clôture n'avait à opposer que les purgatifs et la saignée. En cette fin du XVIIIe siècle, le seul remède efficace restait encore l'inoculation.

A ce propos, en 1786, les administrateurs de l'Hospice Général reçurent une lettre de l'Intendant de la Généralité leur indiquant que la volonté du Roi était « *de faire inoculer tous les enfans trouvés qui sont dans les hôpitaux et dans les campagnes, ainsi que les enfans orphelins ou autres reçus dans les hôpitaux ou qui sont à leur charge* ». Pour cela devait être envoyé à Rouen le sieur Jauberthou, inoculateur de la famille royale¹².

L'Intendant demandait, à cette occasion, que lui soient transmis des renseignements sur la petite vérole dans cet hôpital. Voici un extrait de la réponse que lui fit le chirurgien en chef, Laumonier (1749-1818):

*«(...). Tout ce qu'on peut dire, c'est que la petite vérole règne plus ou moins tous les ans dans l'hôpital, et qu'en général elle n'y est pas meurtrière. Il arrive souvent que sur le nombre de cinquante ou soixante enfans des deux sexes qui seront pris de la petite vérole dans le cours d'une année on n'en perd qu'un ou deux : quelquefois sur le même nombre on en a perdu jusqu'à une douzaine ; mais ces années malheureuses sont rares et elles supposent toujours une Épidémie maligne. (...). »*¹³

⁹ LEPECQ DE LA CLOTURE ; op. cit. ; p. 18.

¹⁰ Id. ; p. 229

¹¹ Id. ; P. ; 229.

¹² ADSM; fonds de l'Hospice Général; G 35 ; cité par R. HELOT in: « Notes Historiques sur l'inoculation de la Petite vérole principalement à Rouen. » ; La médecine et l'art en Normandie ; tome II ; Rouen, Lestringant 1906; pp. 253-264.

¹³ ADSM; fonds de l'Hospice Général; G 35.

C'est dans ce contexte que fut introduite la vaccine à Rouen et en Seine-Inférieure. Le pionnier à qui l'on doit cette diffusion était un chirurgien installé à Rouen depuis 1779, ancien prévôt du ci-devant Collège de Chirurgie de la ville et jacobin notoire. Il s'agit d'Antoine-Louis Blanche (1752-1816), à la descendance aujourd'hui célèbre¹⁴.

Blanche effectua les premières vaccinations en octobre 1800 sur les membres de sa propre famille. En mars 1801, il demanda au Préfet l'autorisation de vacciner des enfants hébergés dans les hospices de la ville. Le Préfet Beugnot, favorable à la vaccine, l'autorisa à vacciner «*six enfans de. la Patrie* », à la seule condition que le plus jeune de ses fils soit préalablement soumis au même traitement.¹⁵

Nous avons raconté ailleurs¹⁶ les débuts de la vaccination à Rouen. Disons simplement ici, qu'en janvier 1804, -par l'arrêté du 20 Nivôse an XII, le Préfet Beugnot établit un comité central de vaccine dans la ville de Rouen. Ce comité avait dans son sein un bureau permanent composé de sept membres dont le médecin en chef de l'hospice d'humanité: Roussel, le chirurgien en chef de ce même hospice: Laumonier, le chirurgien en chef de l'hospice général: Maury, et bien sûr Blanche.

La création d'une salle de vaccine était prévue dans douze hospices du département dont l'hospice d'humanité pour Rouen.

L'article VII de l'arrêté préfectoral stipulait en outre que :

«*Tout individu admis temporairement ou à perpétuité dans les Hospices cités en l'article VI, et dans les autres établissements publics, s'il n'a pas eu la petite vérole, sera soumis à la vaccination dans le mois qui suivra la publication du présent arrêté.*»¹⁷

Cette première impulsion donnée à la vaccine fut de courte durée et, à compter de 1806, l'administration cessa de s'occuper de la vaccination. Il fallut attendre 1813 pour que le Préfet Girardin réorganise le comité départemental de vaccine.

Après une nouvelle organisation en 1836, le service de vaccine fut confié en 1865 au Conseil Central d'Hygiène Publique et de Salubrité du département.

Au sein de ces différents comités. on trouva souvent les médecins et chirurgiens en chef des Hôpitaux de Rouen, tel le père Flaubert (1784-1846), Président du Bureau permanent de correspondance, en 1836.¹⁸

¹⁴ Il eut de nombreux enfants dont deux furent médecins. L'un deux, Esprit Silvestre BLANCHE (1796-1852) fut médecin aliéniste et alla se fixer près de Paris où il fonda une célèbre clinique que dirigea également son fils Emile-Antoine BLANCHE (1820-1893), le père du peintre Jacques Emile BLANCHE (1861-1942). Maupassant fut un des illustres pensionnaires de cette clinique.

¹⁵ ADSM; J 855. Cité in : FELTGEN K. ; Antoine-Louis BLANCHE et les débuts de l'inoculation vaccinale à Rouen et en Seine-Inférieure au début du XIXe siècle. Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen; mars 1998.

¹⁶ FELTGEN K. ; Antoine-Louis BLANCHE et les débuts de l'inoculation vaccinale à Rouen et en Seine-Inférieure au début du XIXe siècle. Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen; mars 1998.

¹⁷ ADSM; 5M225

Dans le courant du XIX^e siècle, la ville de Rouen fut régulièrement frappée par des épidémies de variole. Dans la seconde moitié de ce siècle, les principales épidémies furent celles de 1853-54¹⁹, 1864-65, 1870-71, 1876-77 et 1894-95.

Assez tôt, la question de l'isolement des varioleux au sein des hôpitaux s'est posée comme on peut le constater à la lecture de cet extrait du rapport du Dr E. Leudet fils sur les maladies et affections traitées en 1856 :

« L'Hôtel Dieu de Rouen reçoit annuellement un certain nombre de varioleux, car, malgré le zèle des médecins vaccinateurs de notre ville, beaucoup d'individus négligent encore de se munir de cette inoculation prophylactique. – On observe ici ce que l'on observe dans beaucoup d'hôpitaux, les malades atteints de variole deviennent un foyer auquel d'autres individus entrés pour des maladies étrangères puisent le germe de la variole. – L'administration militaire a senti ces inconvénients & a exigé de l'Administration locale une salle particulière où sont soignés les varioleux & les malades atteints d'affections contagieuses. Les mêmes mesures sont pratiquées avec une plus grande rigueur en Allemagne ; pourquoi n'adopterait-on pas pour les malades civils ce que l'on a exécuté pour les militaires ? c'est une amélioration locale que nous avons l'honneur de suggérer à l'administration. »²⁰

Au cours de celle de 1864-65 (près de 1100 cas à Rouen), 553 entrées pour variole ont été comptabilisées dans les Hôpitaux de Rouen, et 94 décès ont été signalés, soit une mortalité moyenne de 17%²¹.

A cette occasion, le Dr CANEAUX, médecin chef de la première division médicale de l'Hôtel-Dieu, fit l'observation suivante:

« ... si, dans l'épidémie que nous traversons, le vaccin n'a pas mis à l'abri de la contagion tous les sujets chez lesquels il a été inoculé dans leur enfance. il a eu dit moins pour eux l'immense avantage d'en atténuer les effets très notablement et d'une manière non douteuse. »²²

En effet, la mortalité fut, dans ce service, de 5% parmi les vaccinés contre 33% parmi les non vaccinés.²³

Dans le même temps, le Dr LEUDET fils (1825-1887), chef de la troisième division médicale de l'Hôtel-Dieu, arrivait à des conclusions comparables, ce qui fut l'occasion pour lui de se faire, l'ardent avocat de la découverte de Jenner, 21 tant attaquée depuis quelques années.²⁴

¹⁸ ADSM ; 5M236

¹⁹ Voir à ce sujet le mémoire d'août 1854 des Drs Vingtrinier et Duclos, médecins des épidémies.

²⁰ compte moral administratif pour 1856.

²¹ Hospices civils de Rouen. Compte Moral Administratif pour l'exercice 1865, Rouen; 1866 p.8.

²² Hospices civils de Rouen. Compte Moral Administratif pour l'exercice 1864. Rouen ; 1865 p. 33.

²³ Hospices civils de Rouen. Compte Moral Administratif pour l'exercice 1865. Rouen; 1866 p. 20.

²⁴ Hospices civils de Rouen. Compte Moral Administratif pour l'exercice 1864. Rouen ; 1865 p. 39.

A cette époque, les cas de variole étaient répartis dans les différents services médicaux de l'Hôtel-Dieu et de l'Hospice Général. Le débat sur la propagation de la variole au sein des hôpitaux s'imposait alors au corps médical. Dès 1865, le Dr Leudet fils, ayant constaté la forte mortalité variolique chez des individus antérieurement malades, se montra favorable à l'isolement des varioleux.

Mais ce problème prit toute son acuité avec l'épidémie de 1870-71 qui, nous l'avons vu, fut particulièrement meurtrière. La Seine-Inférieure fut durement touchée avec plus de 2300 décès.²⁵

A l'Hôtel-Dieu de Rouen, les premiers cas sont signalés en mars 1870. Dans la première division médicale du Dr Leudet, alors que 1869 n'avait fourni que quatre cas, on compte 214 entrées pour variole en 1870. Le summum de l'épidémie est atteint en octobre et novembre. Les salles sont encombrées de varioleux. Dans le service du Dr Leudet, on relève durant cette période 110 varioles sur 167 admissions, soit deux malades sur trois! La mortalité dans ce service est de 20% mais, encore une fois la variole a été beaucoup moins grave chez les vaccinés que chez les non vaccinés.²⁶

Au total, il y eut 1240 cas de variole traités dans les deux hôpitaux de Rouen en 1870 et 1871, avec 268 décès, soit une mortalité de plus de 21%.²⁷

Dès le début de l'épidémie, l'Administration hospitalière s'attacha à recueillir l'avis des médecins chefs de service pour savoir s'il convenait ou non d'isoler les varioleux au sein des hôpitaux.²⁸

Jusqu'à présent, nous l'avons vu, les malades atteints de la variole étaient disséminés dans les différentes salles. Quand l'épidémie de 1870 éclate, l'isolement des varioleux est déjà pratiqué dans des villes comme Londres, Vienne, Cologne, Paris et Bordeaux avec des résultats intéressants. Mais à Rouen, le corps médical ne semble pas convaincu du bien-fondé de cet isolement.

Seul le Dr Leudet se montre particulièrement favorable à cette pratique qui, selon lui, *«soustrait les malades atteints d'affections sérieuses au danger de la variole qui ajoute à la gravité de la maladie première.»*²⁹ Sa conclusion est claire : *« L'isolement des varioleux dans un bâtiment spécial ou dans des salles éloignées des autres est indispensable. »*³⁰

Par contre, les deux autres médecins chefs de l'Hôtel-Dieu, les Drs Lévesque et Levasseur³¹ font part de leur franche opposition à l'isolement qui aurait, selon eux, pour conséquence d'aggraver les cas de variole ainsi isolés et de déterminer des foyers de contagion. Quant au Dr Flaubert³² (le frère de Gustave, l'écrivain), chef de la première division chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, il exprimait dès juillet 1870 sa préférence pour la dissémination des varioleux

²⁵ DARMON P. ; op. cit. ; p. 360.

²⁶ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice* 1870. Rouen ; 1871 p. 24-25.

²⁷ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice* 1880. Rouen; 1881 p. 22.

²⁸ Sur cette épidémie dans les hôpitaux de Rouen, voir plusieurs documents in : ADSM, H dépôt 3, R5.

²⁹ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice* 1870. Rouen - 1871 p. 27-28.

³⁰ Voir le rapport du Dr Leudet sur l'isolement des varioleux dans compte moral et administratif pour 1870, p. 27-28.

³¹ *Compte moral administratif pour 1870*, p. 33-37.

³² Voir à ce sujet : *Analyse des délibérations du Conseil Municipal de Rouen*. Séance du 4 novembre 1870.

dans les salles communes. La variole selon lui sévit alors « *moins gravement et la mortalité est moins grande que dans les salles spéciales qui deviennent des foyers d'infection, où le plus grand nombre des malades succombe.* ».³³

Le seul à être de l'avis du Dr Leudet, est le Dr Louis DUMENIL (1823-1890), chef de la deuxième division chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.³⁴

A l'Hospice Général, le Dr Gressent, chef de la 1^{ère} division médicale et le Dr Hélot, chef de la division chirurgicale s'opposent également à l'isolement.³⁵

Finalement, malgré les recommandations adressées par le Ministre du Commerce et de l'Agriculture³⁶ et malgré les nombreux exemples d'isolement en Europe, le Conseil de Santé des Hôpitaux de Rouen se prononça, à la majorité de cinq voix contre deux, en faveur de la dissémination des varioleux dans les différents services³⁷.

L'affaire en resta là jusqu'à la poussée épidémique suivante, en 1876-1877.

Dans une note du 31 mai 1876, six médecins des hôpitaux demandent à l'administration l'isolement des varioleux. On y retrouve Leudet et Duménil mais aussi Gressent, Hélot, Nicolle et P...?³⁸

Dans la séance du 11 (18 ?) janvier 1877, la Commission Administrative décida alors que :
« *MM. Les Chefs du service de santé seront invités à formuler (...) un avis motivé à la question ci-après : « Est-il possible de pratiquer à l'Hospice Général et à l'Hôtel-Dieu un isolement complet et satisfaisant des varioleux sans nuire à l'organisation actuelle des services et sans créer un foyer d'infection dangereux pour les autres malades? »*³⁹

La réponse du corps médical, en date du 13 mars 1878 fut la suivante :

« *L'isolement dans l'état actuel des choses, est impraticable dans nos hôpitaux; (...) pour la réaliser avec fruit, une construction appropriée devra être élevée à cent mètres de toute habitation et disposée de façon à recevoir dans toute son étendue les appareils d'hygiène [appareils de ventilation et des chauffages à la vapeur] aujourd'hui en usage dans les établissements nouveaux.* »⁴⁰

³³ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1870*. Rouen ; 1871 ; p. 39.

³⁴ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1870*. Rouen; 1871 ; p. 4 1.

³⁵ *Compte moral 1870*, p. 47 et 49.

³⁶ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1870*. Rouen; 1871 p. 36.

³⁷ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1878*. Rouen ; 1879 p. 13.

³⁸ « *Les Médecins des hôpitaux sous signés, ont l'honneur de demander à l'administration hospitalière, l'isolement des varioleux. Ils sont convaincus que l'admission des varioleux dans les salles communes, constitue un danger considérable pour les malades soignés pour d'autres affections.*

Ils sont également persuadés, qu'il est important d'éviter dans les limites du possible, toute communication des varioleux avec les personnes de l'extérieur.

Rouen, le 31 Mai 1876. »

ADSM, H dépôt 3, R5

³⁹ Hospices civils de Rouen. *Registre des délibérations pour 1877* ; p. 16.

⁴⁰ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1880*. Rouen, 1881 ; p. 17.

La position centrale des Hôpitaux de la ville et leur situation budgétaire ne permettait pas la réalisation immédiate d'un tel projet. La question fut donc mise à l'étude. En octobre 1879, aucune décision n'était prise et les administrateurs avaient jugé opportun de ne pas pousser plus loin leurs études sur la question, « afin de ne pas engager l'avenir et de laisser à la nouvelle administration hospitalière son entière liberté d'action. »⁴¹

Dans un premier temps, la proposition de construire, boulevard Martainville, trois chalets d'isolement pour les cholériques et les varioleux est acceptée. Un premier devis, déposé en avril 1880, d'un montant de 171 901 Francs, est accepté le mois suivant.⁴² Cependant, pour des raisons financières, et en particulier la question de la participation du conseil municipal, las du poids de la charge hospitalière, le projet est reporté. Et pourtant, cette année 1880, 357 cas de variole sont encore admis dans les hôpitaux de Rouen, et 93 décès sont enregistrés.⁴³

Le 30 novembre 1881, le Maire de Rouen renvoie définitivement le dossier des chalets d'isolement objectant que le terrain choisi ne présentait pas toutes les conditions hygiéniques suffisantes, étant trop proche des autres habitations.⁴⁴

La Commission administrative ne se décourage pas et part immédiatement à la recherche d'un autre emplacement pour les chalets.

Le 25 janvier 1882, le Secrétaire-Directeur lit son rapport en séance. S'appuyant sur les travaux d'hygiénistes de renom tel Jules Arnoult, il est exposé la nécessité de rechercher un terrain situé à plusieurs kilomètres hors des villes, sur lequel on élèvera des hôpitaux baraqués, susceptibles d'une désinfection radicale par la combustion des planchers dont ils sont construits.⁴⁵ Un autre terrain est proposé en janvier 1882, situé sur le versant nord de la Côte de Bonsecours, au-dessus du Bois Bagnères, mais aucune décision n'est prise⁴⁶.

En 1883, c'est la construction d'un chalet d'isolement pour les enfants atteints du croup qui est décidée, M. Schrub vous en parlera. Mais il n'est plus question des varioleux.

En juillet 1884, devant la menace d'une épidémie de choléra qui sévissait alors dans le Sud de la France, la Commission Administrative décida la construction d'un baraquement de 20 à 25 lits dans les jardins de l'Hôtel-Dieu, le long de la rue Stanislas Girardin. Les habitants du voisinage protestèrent cette décision et adressèrent une pétition publiée par des journaux locaux, mais le chalet fut tout de même construit, bien que l'épidémie de choléra ne menaçât pas Rouen cette année-là.⁴⁷

Ce n'est qu'en janvier 1886, confrontée à une nouvelle poussée épidémique de variole, que la Commission Administrative décida enfin la construction à l'Hôtel-Dieu d'un deuxième

⁴¹ Lettre des membres de la Commission administrative au Préfet en date du 8 octobre 1879. ADSM, H dépôt 3, R5.

⁴² Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1880*. Rouen ; 1881 ; p. 18 .

⁴³ Hospices civils de Rouen. *Compte Moral Administratif pour l'exercice 1880*. Rouen, 1881 , p.18-20.

⁴⁴ Hospices civils de Rouen. *Registre des délibérations pour 1881* ; séance du 30 novembre 1881.

⁴⁵ ADSM, H dépôt 3, R5.

⁴⁶ Hospices civils de Rouen. *Registre des délibérations pour 1882* ; séance du 25 janvier 1882. (p.35-40).

Voir aussi plusieurs documents in : ADSM, H dépôt 3, R5.

⁴⁷ Hospices civils de Rouen. *Registre des délibérations pour 1884* ; séances de juin à août 1884 et p. 433.

chalet de 25 lits afin d'isoler les varioleux. La dépense, s'élevant à 11 378 Francs, fut inscrite au budget additionnel de 1886.⁴⁸

En 1894, Rouen connut sa dernière épidémie de variole pour le siècle. Ce fut l'occasion de nouveaux débats.

Dans la séance du 3 avril 1894 du Conseil Central d'Hygiène, M. Laurent, maire de Rouen, signale, à propos du chalet des varioleux de l'Hôtel-Dieu, que *« des cas de contagion par rayonnement ont eu lieu; aussi – poursuit-il –, la nécessité de reporter plus loin, extra-muros, ces chalets d'isolement, me paraît-elle s'imposer au nom de l'hygiène et dans l'intérêt de la santé de la classe ouvrière qui vous est chère. »*.

Le Dr Cerné (1856-1937) propose de protéger le voisinage en établissant une zone protectrice autour du chalet. Le Dr François Hue (1855-1937) émet alors l'idée d'envoyer les varioleux dans un hôpital situé sur une île de la Seine. Le Maire de Rouen préfère, quant à lui, le transport des varioleux à la campagne.⁴⁹

En novembre 1894, il propose donc à la Commission Administrative des Hospices de Rouen de faire construire par le département un hôpital placé loin de la ville, où on soignerait toutes les maladies contagieuses. Il fait l'offre, pour cela, d'un terrain de la ville situé près de la forêt du Rouvray.⁵⁰

Finalement, cette proposition est rejetée pour des raisons budgétaires et parce que l'éloignement apparaît comme un obstacle pour les malades.

Pour répondre aux plaintes des habitants du quartier de l'hôtel-Dieu, il est donc proposé, en janvier 1895, de se contenter de la plantation d'une rangée de peupliers entre les chalets d'isolement et la rue Stanislas Girardin et d'entreprendre la réfection des égouts.⁵¹ Doutons que ces seules mesures aient pu suffire à rassurer le voisinage de l'hôpital.

Mais le problème majeur, en cette fin de siècle, reste la persistance des épidémies de variole, cent ans après la découverte de Jenner. Les vaccinations, et surtout les revaccinations, restent insuffisantes et la question de l'obligation vaccinale revient régulièrement dans les débats. Malgré deux projets de loi déposés en ce sens en 1868 et 1881, le Gouvernement hésite à prendre une telle décision, qui semble porter atteinte à la liberté individuelle.

A ce propos, en juin 1894, en pleine épidémie, le Dr Cerné hausse le ton au cours d'une séance du Conseil Central d'Hygiène : *« ... le devoir des administrations préfectorale et municipale est de crier bien haut que la variole est dans nos murs, et qu'il faut vacciner et*

⁴⁸ Hospices civils de Rouen, *Registre des délibérations pour 1886*; séance du 13 janvier 1886, ADSM.

⁴⁹ Conseil d'Hygiène. Procès verbaux 1855-1901. ADSM; 5M59

⁵⁰ Conseil d'Hygiène. Procès verbaux 1855-1901. ADSM; 5M59

⁵¹ Hospices civils de Rouen. *Registre des délibérations pour 1895*, séance du 9 janvier 1895. P. 2-3. ADSM.

*revacciner. Cela vaudra mieux que de cacher les cas qui existent. Le Conseil renouvelle à cet égard, le vœu que la vaccination et la revaccination soient rendues obligatoires.»*⁵²

Mais pour cela, il faudra attendre la grande loi du 15 février 1902 portant sur la santé publique.

1902, c'est justement l'année où la variole a choisi de s'abattre à nouveau sur la ville de Rouen, alors que depuis quelques années le chalet des varioleux était resté fermé. Comme toujours dans ces situations, l'administration hospitalière se soucie de la propagation de l'épidémie au sein de ces établissements⁵³.

Il est demandé au personnel de l'Hôtel-Dieu attaché au chalet des varioleux, de revêtir des blouses afin de ne point «*transporter dans la communauté des germes de contagion* », notamment lorsqu'il se rend aux cours de l'Ecole d'infirmiers et d'infirmières. Des mesures de désinfection sont prises concernant le linge des varioleux. Des revaccinations du personnel et des hospitalisés sont décidées, en particulier dans le service du Dr Brunon à l'Hospice Général d'où proviennent plusieurs cas de variole.

Malgré ces dispositions, l'épidémie se poursuit jusqu'en 1904.

Le Dr Didier, médecin du chalet des varioleux, nous a laissé à cette occasion une description de son service qui nous permet de mieux comprendre ce que pouvait encore être la variole au début du siècle :

*« ... dans un chalet où se trouvaient ensemble 20, 25, 30 varioles, la plupart du temps graves, où l'on voyait émerger des lits des faces informes, aux traits confondus sous un masque bouffi presque doublé de volume, des extrémités ne donnant plus que l'impression d'un moignon surmonté de doigts soudés ensemble, dans ce chalet, un calme parfait régnait, on n'entendait pas un soupir, pas une plainte, pas même l'expression d'un malaise. Les malades restent comme figés, non pas torpides ni stupides, mais dans une attitude de résignation parfaite. »*⁵⁴.

Quant aux traitements utilisés, ils consistaient essentiellement en une désinfection et une asepsie la plus parfaite possible de la peau, par les bains ou les pulvérisations de sublimé. A cette époque, le Dr Didier tenta également la méthode de photothérapie du Dr Finsen, présentée à l'exposition universelle de 1900, et qui consistait à exposer les malades à des rayons lumineux passant au travers d'un écran de verre rouge.⁵⁵

⁵² Conseil d'Hygiène. Procès verbaux 1855-1901. ADSM ; 5M59. Séance du 5 juin 1894. A ce propos, voir les articles du Dr Cerné insérés dans La Normandie Médicale.

⁵³ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1902 , p. 270, 285, 325, 357.

⁵⁴ DIDIER et CHAPLAIN L. ; *La variole à l'Hôtel-Dieu de Rouen, ses caractères épidémiques et cliniques. - Son traitement.* La Normandie Médicale, 20^e année, n° 11 ; 1^{er} juin 1904, p. 229-238 et n° 13; et 1^{er} juillet 1904, P.265-267.

⁵⁵ DARMON P. ; op. cit. ; p.404. Voir également Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1904.

En octobre 1904, le chalet des varioleux est encombré. Le chalet n°1, prévu pour le choléra, doit accueillir à son tour les malades. Les médecins et chirurgiens chefs de service sont invités à faire revacciner tous les individus hospitalisés dans les salles de leurs divisions. Au total, de 1902 à la fin de 1904, 349 varioleux, ont été traités à l'Hôtel-Dieu et 65 décès ont été enregistrés soit une mortalité de 18,62%.

Les médecins, alors particulièrement soucieux d'hygiène, ont de plus en plus de difficultés à accepter ces chiffres alors qu'existent des moyens préventifs efficaces. Ainsi Charles Nicolle, déjà installé en Tunisie, s'exprime dans la Normandie Médicale à propos des épidémies de l'arrondissement de Rouen pour 1903 :

«Une maladie plus facilement évitable que la fièvre typhoïde est la variole. En pays civilisé, nous devrions en avoir fini avec elle. Or la statistique de M. Pennetier montre qu'on en a observé 296 cas (avec 45 décès) l'an passé dans l'arrondissement de Rouen. Ce sont là des chiffres excessifs, honteux. Avec la proportion de mortalité par diphtérie (plus de 20%, dix ans après la découverte du sérum) et le nombre de décès par tuberculose et par diarrhée infantile, ils prouvent combien il y a encore à faire pour les hygiénistes et pour les Pouvoirs publics dans la ville de Rouen. »⁵⁶

C'est en 1912 que la variole semble avoir sévi à Rouen pour la dernière fois de façon significative. Mais ce n'est pas tant le nombre de cas qui fut alors remarquable que les conséquences que cette épidémie eut pour l'administration hospitalière et l'organisation des hôpitaux de Rouen.

A peine trois cas de variole étaient-ils signalés au printemps 1912, qu'aussitôt des mesures étaient prises en vue de la vaccination. En trois jours, tout le personnel administratif, infirmier et servant des deux établissements était vacciné, soit 598 personnes. Parallèlement, les médecins et les chirurgiens firent vacciner tous les malades et pensionnaires de leur service. à l'exception surprenante du Dr Didier.⁵⁷

Mais, le 9 juin, un incident survint: un certain Marquis, ouvrier maçon de l'Hôtel-Dieu décédait d'une variole hémorragique, après être tombé malade quatre jours auparavant. Or, point important, ce maçon avait travaillé à des réparations dans le quartier mortuaire où se trouvaient déposés les corps des variolés décédés.

Aussitôt, l'Administration proposa d'indemniser la femme du maçon, désormais seule avec ses cinq enfants .⁵⁸ Mais l'affaire n'en resta pas là, loin s'en faut.

La veuve Marquis porta plainte et, dès le mois de juillet, le Dr Ott, inspecteur départemental des services d'hygiène, procéda à une enquête à l'Hôtel-Dieu. Son rapport sonne comme une condamnation: l'Hôtel-Dieu y est qualifié de «centre varioligène» et les moyens

⁵⁶ NICOLLE C. - A propos du Rapport de M. le Médecin Chef des Epidémies (Dr Pennetier) de l'arrondissement de Rouen, pour l'année 1903. *La Revue Médicale de Normandie* ; 1904 ; p.406 à 408.

⁵⁷ Hospices civils de Rouen Registre des Délibérations pour 1912 ; séance du 12 juin 1912 ; p.432.

⁵⁸ Hospices civils de Rouen Registre des Délibérations pour 1912 ; séance du 24 juillet 1912, p. 539.

prophylactiques pris dans cet hôpital ont été, selon lui, « nuls ou inefficaces ». Il poursuit sur un ton presque menaçant :

*« Il y a Monsieur le Président, une situation dont la gravité ne vous échappera pas. Aussi, je vous prie de vouloir bien inviter sans retard la Commission Administrative à examiner de concert avec le corps médical des hospices, les moyens qu'il conviendrait d'employer dorénavant pour prévenir le retour de semblables faits.(...) J'insiste tout particulièrement sur l'urgence que présente la prompt solution de cette affaire qui intéresse au plus haut point la santé publique. »*⁵⁹

La Société Médicale des Hôpitaux de Rouen est aussitôt saisie et, seulement un mois plus tard, elle soumet un projet de réglementation au sujet de la prophylaxie des maladies transmissibles.

Parmi ses différentes propositions, notons simplement que le corps médical proposait l'isolement des contagieux dans un bâtiment spécialement construit à cet effet dans chacun des deux hôpitaux de Rouen.⁶⁰

Mais, le 5 novembre 1913, le Vice-Président de la Commission Administrative, fit savoir que, je cite : *« le vœu relatif à l'édification d'un chalet d'isolement dans chacun des deux hôpitaux se trouve nécessairement remis en question par l'éventualité d'une restructuration des Hôpitaux dont M. l'Inspecteur Général des services administratifs du Ministère de l'intérieur a signalé la nécessité dès le début de l'année courante. »*⁶¹

L'affaire Marquis, dans le même temps, remontait jusqu'au Ministre de l'Intérieur. En effet, la veuve avait assigné les Hospices civils de Rouen *« en paiement d'une indemnité de 20 000 Francs pour réparation du préjudice matériel et moral que lui cause la perte de son mari dont elle impute la responsabilité à l'administration hospitalière. »*⁶²

Les administrateurs reconnaissaient alors avoir sur les bras *« une affaire extrêmement désagréable »*.⁶³

Après une vaine tentative d'arrangement amiable, le Tribunal Civil de Rouen condamna, en première instance, les Hospices civils de Rouen au paiement d'une somme de 12 000 Francs à titre de dommages et intérêts envers la veuve Marquis. Ce jugement fut confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel du 1er juillet 1914. Il n'y eut pas de pourvoi en cassation⁶⁴

Parallèlement à cette désagréable affaire, les médecins et les chirurgiens des hôpitaux renouvelaient leur vœu de voir aménager un pavillon d'isolement dans chacun des deux hôpitaux.⁶⁵

⁵⁹ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1912 ; séance du 9 octobre 1912.

⁶⁰ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1912 ; séance du 13 novembre 1912.

⁶¹ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1913 ; séance 5 novembre.

⁶² Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1913 p.264-268.

⁶³ Hospices civils de Rouen, Registre des Délibérations pour 1913 p. 186.

⁶⁴ Hospices civils de Rouen ; Registre des Délibérations pour 1914 séance du 22 juillet 1914. Pour l'ensemble du dossier, voir 1913 et 1914.

⁶⁵ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1914 séance du 14 janvier 1914.

En l'absence de variole, le chalet de l'Hôtel-Dieu était, quant à lui, affecté aux services de médecine puis, dès le début des hostilités, le service de santé des armées en prit possession.

En mars 1915, la Commission Administrative, dépossédée des bâtiments propres à faire face à une éventuelle épidémie, reprit le projet de construction d'un pavillon d'isolement. Le 24 mars, la municipalité acceptait la création de 60 à 100 lits d'isolement et prenait à sa charge les frais de construction des baraquements dans les dépendances de l'Hospice Général. Après l'étude de divers projets, M. Lefort, architecte des hospices, proposa la construction de quatre bâtiments d'égale importance, contenant chacun 20 lits et disposés parallèlement à l'avenue du boulevard, sur l'emplacement des jardins potagers face au pavillon de la veuve Alexandre⁶⁶. Le tout pour un devis de 152 619 Francs qui fut accepté le 19 mai 1915.⁶⁷

Après la fin du conflit, l'administration hospitalière se repencha sur la réorganisation des services hospitaliers. Ce fut l'occasion de nombreux débats et rapports dans les années vingt, mais c'est là un autre sujet.⁶⁸

Les quatre pavillons construits au début de la guerre servirent de quartier d'isolement jusqu'à la réorganisation effective des hôpitaux et la construction, à partir 5 de juillet 1932, du pavillon Louis Martin, mis en service le 1er janvier 1935.⁶⁹

La variole, qui avait si longtemps hanté les services hospitaliers⁷⁰, paraît ne plus avoir sévi avec intensité à Rouen après le premier conflit mondial⁷¹. La disparition de cette menace est probablement à mettre sur le compte des progrès de l'hygiène et surtout sur celui de la grande aventure de la vaccination jennerienne. Les progrès thérapeutiques et les dispositions hospitalières prises face à ce fléau ont vraisemblablement joué un rôle négligeable dans cette victoire.

Il est cependant évident que les idées pastoriennes ont fortement influencé l'évolution des services hospitaliers. Aération, asepsie et isolement étaient les principales idées directrices de la médecine hygiéniste. Ainsi en 1914, le Dr Raoul Brunon clamait-il bien haut : « *il faut supprimer la salle d'hôpital* ». ⁷²

L'après-guerre n'a toutefois pas vu la disparition des grands fléaux épidémiques. En 1918, on dénombre dans les hôpitaux de Rouen 657 admissions et 174 décès en trois mois du fait de l'épidémie de grippe espagnole ⁷³

⁶⁶ A propos de ces différents projets, voir ADSM, H dépôt 3, O21. Plans de deux projets différents dont celui qui sera réalisé.

⁶⁷ Hospices civils de Rouen; Registre des Délibérations pour 1914 séance du 14 janvier 1914. ADSM.

⁶⁸ ADSM - 1 XP560.

⁶⁹ Rapport concernant l'installation du pavillon d'isolement et de rechange de l'Hospice Général. Archives municipales de Rouen.

⁷⁰ Variole : 268 décès en 1870-71 (mortalité de 21%) ; 77 décès en 1876-77 (mortalité de 19,4%) et 93 décès en 1880 (mortalité de 25%).

⁷¹ Il y eut une petite épidémie de variole en 1918 avec 76 cas signalés pour Rouen entre le 27 février et le 12 avril.

On signale également une épidémie en 1920 et encore plusieurs cas de variole dans les hôpitaux de Rouen de fin 1932 à juin 1933.

⁷² BRUNON R, *Notes sur le service de Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Rouen Rouen ; Girieud ; 1914*

⁷³ Hospices civils de Rouen ; Registre des Délibérations pour 1918 ~ Voir séances d'octobre à novembre 1918.

La tuberculose, particulièrement meurtrière en Normandie, est à cette époque une préoccupation majeure du corps médical. La diphtérie, dont la mortalité était encore de 10% en 1904, a également beaucoup préoccupé les médecins rouennais. Mais je laisse le soin au Pr. Schrub de vous conter comment les Hôpitaux de Rouen ont fait face à cet autre fléau.

Je vous remercie.

Dr Karl FELTGEN.

Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen
Communication du 17 septembre 1998